

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 3 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Michelle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Jean DELAUGERRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-35 : PERSONNEL – SERVICE ENFANCE-JEUNESSE - CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer le fonctionnement du service Enfance-jeunesse, en raison des effectifs attendus en A.L.S.H. périscolaires et extrascolaires durant l'année scolaire 2025-2026, tout en tenant compte de l'organisation du service Enfance-jeunesse (besoins permanents/besoins occasionnels en personnel) sur les deux secteurs, il est proposé au Conseil Municipal de créer cinq postes pour accroissement temporaire d'activité :

* **1er poste** : secteurs Mezel et Dallet

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : entretien des bâtiments communaux, aide à la préparation des repas (mise en place), service cantine et animation sur la pause méridienne, centre de loisirs péri et extrascolaire, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 24/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372
-

* **2^{ème} poste** : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : surveillance des enfants pendant la pause méridienne et animation à l'ALSH périscolaire, garderie, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 19/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

* 3^{ème} poste : secteur Dallet

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, service et entretien en cantine, grands ménages.
- à temps non complet : 21/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

* 4^{ème} poste : secteur Dallet

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, service et entretien en cantine, grands ménages.
- à temps non complet : 21/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

* 5^{ème} poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, service et entretien en cantine, grand ménage,
- à temps non complet : 30/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 juillet 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

